

ON VAUT MIEUX QUE ÇA!

La direction a convié les organisations syndicales le 27 avril pour présenter “*les mesures que La Poste pourrait envisager de prendre unilatéralement et temporairement compte tenu de l'évolution de certains paramètres économiques depuis quelques semaines*”.

Tout un programme... pour si peu au final !

Les prix s'envolent...

Cette réunion arrive à un moment où les prix s'envolent (+1,4 % sur le mois de mars!), en particulier ceux de l'énergie et du carburant, mais aussi après l'annonce d'une nouvelle revalorisation du SMIC. En un an, il aura augmenté de 5,9 %. Pour autant il ne s'agit pas d'un cadeau, mais d'une revalorisation automatique en lien avec l'inflation!

URGENCE SALAIRES

Solidaires

La rému stagne!

En octobre 2021 et janvier 2022, la direction de La Poste avait décidé de répercuter la revalorisation uniquement sur les premiers niveaux des grilles de salaires. Au final seulement 15 000 postier-es auront vu la couleur de la mesure, alors qu'elle aurait dû bénéficier à tou-tes ! On se rappelle aussi qu'en mars dans le cadre des NAO la direction et certaines organisations syndicales ont validé 2 % d'augmentation pour les salarié-es des classes I et II et de 1,2 % pour celles-ceux de classe III. Pas besoin d'être expert-e pour voir que le compte n'y est pas! Pour les fonctionnaires, l'addition est encore plus vite faite, le point d'indice est gelé depuis des années. Nous n'oublions pas non plus les bénéfiques records annoncés par la boîte pour 2021, 2 milliards d'euros qui ont ruisselé... vers le haut!

Même pas les miettes...

La réponse de la direction est en dessous de tout :

Augmentation de salaire :

+0,65 % pour les salarié-es I.2 ayant moins de 9 ans d'ancienneté et les I.3 ayant moins de 3 ans d'ancienneté (11 830 salarié-es concerné-es)

Revalorisation temporaire de l'indemnité kilométrique :

+1 centime du kilomètre, uniquement du 1er mai au 31 juillet, après retour à la case départ !

Revalorisation temporaire Indemnité Transport Véhicule Personnel :

+10 € sur l'indemnité annuelle 2022 quand le trajet aller ou retour est supérieur à 20 km (0,83€/mois)

+15 € sur l'indemnité annuelle 2022 quand le trajet est supérieur à 25 km (1,25€/mois)

Si des mesures pour les plus bas salaires sont indispensables, c'est bien l'ensemble des postier-es qui devraient être augmenté-es au regard de l'inflation et des résultats du Groupe.

C'est pourquoi Sud PTT continue à revendiquer :

- **+ 300 € par mois**
- **aucun salaire inférieur à 1700 €**
- **un 13e mois pour tou-tes**

**ON NE VEUT PAS DES MIETTES,
ON VEUT LE GÂTEAU!**

Sud
Solidaires


25/27 rue des Envierges 75020 Paris


01 44 62 12 00

www.sudptt.org

 @fdSudPTT

sudptt@sudptt.fr

 @federationSudptt

 federation.sudptt

Union
syndicale
Solidaires